

# AVIS D'ACHÈVEMENT DE L'ÉTUDE

## CONCEPTION PRÉLIMINAIRE ET ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE PORTÉE GÉNÉRALE

### Étude sur l'échangeur qui reliera l'autoroute 401 et la promenade Lauzon (GWP 3028-23-00)

Le ministère des Transports de l'Ontario a retenu les services de la firme Stantec Consulting Ltd. pour réaliser l'étude de conception préliminaire et d'évaluation environnementale de portée générale nécessaire à la construction d'un nouvel échangeur qui reliera la promenade Lauzon à l'autoroute 401. Cette étude s'appuie sur l'étude municipale approuvée d'évaluation environnementale de portée générale pour la promenade Lauzon, qui comprenait un projet d'échangeur avec l'autoroute 401. La zone à l'étude est située dans la ville de Windsor et la municipalité de Tecumseh, dans le comté d'Essex.

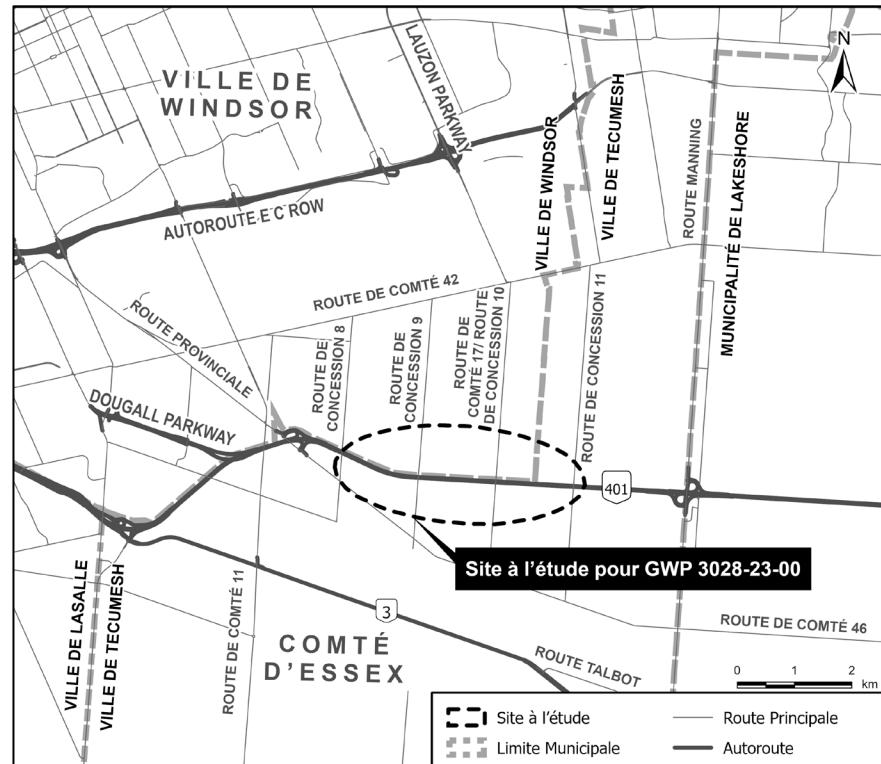
Un plan recommandé a été défini pour cette étude, documenté dans un *rapport d'étude environnementale sur les transports (REET)* et mis à disposition du public pour une période de consultation de 30 jours.

Le plan recommandé comprend la construction d'un nouvel échangeur sur la promenade Lauzon, la mise en place d'un pont de remplacement sur le chemin de concession 9 et la démolition du pont entre la route de comté 17 et le chemin de concession 10, la circulation étant redirigée vers le nouvel échangeur proposé sur la promenade Lauzon et d'autres routes de liaison adjacentes.

Des fermetures et des déviations temporaires peuvent être nécessaires pendant les activités de construction, notamment pour l'enlèvement des structures existantes. Des itinéraires de déviation seront mis en place au besoin et confirmés lors de la conception détaillée, en concertation avec les municipalités.

## PROCESSUS

Cette étude a respecté les exigences d'un projet de groupe « B » en vertu de l'*évaluation environnementale de portée générale pour les routes provinciales et les routes express municipales* (2024), et a donné l'occasion au public de s'exprimer tout au long du processus, notamment lors de la séance d'information publique du 16 avril 2025. Un résumé du processus d'étude, y compris la détermination et l'évaluation des solutions de rechange, le plan recommandé, les conséquences environnementales prévues, les mesures d'atténuation proposées et les activités de consultation menées dans le cadre de cette étude, a été documenté dans un REET.



**Le REET est disponible pour une période de consultation publique de 30 jours à partir des 20 novembre 2025 – 19 décembre 2025 sur le site Web du projet ([www.hwy401lauzon.ca](http://www.hwy401lauzon.ca)) et aux endroits suivants :**

Bibliothèque publique de la Ville de Windsor – succursale Budimir 1310, chemin Grand Marais Ouest, Windsor	Bibliothèque publique d'Essex – succursale LaSalle 5950, chemin Malden, Windsor	Bibliothèque publique de la Ville de Windsor – succursale Fontainebleau 3030, avenue Rivard, Windsor
Jeudi au dimanche 10 h à 18 h Lundi 12 h à 20 h Mardi 10 h à 18 h Mercredi 12 h à 20 h	Lundi à jeudi 9 h à 20 h Vendredi et samedi 9 h à 17 h	Jeudi à dimanche 10 h à 18 h Lundi et mercredi 12 h à 20 h Mardi 10 h à 18 h

## **COMMENTAIRES**

Les personnes qui le souhaitent peuvent faire parvenir leurs commentaires par écrit à l'équipe chargée de l'étude avant **19 décembre 2025**. Tous les commentaires et préoccupations peuvent être envoyés directement à l'un des membres de l'équipe chargée de l'étude suivants:

Adam Barg, ingénieur Principal, Transports, Consultant chef de projet Stantec Consulting Ltd. 200-835, promenade Paramount Stoney Creek (Ontario) L8J 0B4 Tél. : 905 381-3216 Courriel : <a href="mailto:comments@hwy401lauzon.ca">comments@hwy401lauzon.ca</a>	Sinisa Sakic, ingénieur Ingénieur de projet Ministère des Transports, région de l'Ouest 659, route Exeter London (Ontario) N6E 1L3 Tél. : 519 854-9586 Courriel : <a href="mailto:comments@hwy401lauzon.ca">comments@hwy401lauzon.ca</a>
---	--

## **DEMANDES AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES PARCS**

Il est également possible de demander au ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs de prendre un arrêté exigeant un niveau d'étude plus élevé (c'est-à-dire exigeant l'approbation d'une évaluation environnementale individuelle ou complète avant de pouvoir aller de l'avant), ou d'imposer des conditions (par exemple, exiger des études supplémentaires), uniquement au motif que l'arrêté demandé peut prévenir, atténuer ou remédier à des incidences négatives sur les droits autochtones et les droits issus de traités protégés par la Constitution. Les demandes fondées sur d'autres motifs ne seront pas prises en considération. Les demandes doivent inclure les coordonnées et le nom complet du demandeur.

Les demandes doivent préciser le type d'arrêté demandé (demande de conditions supplémentaires ou d'évaluation environnementale individuelle ou complète), la manière dont l'arrêté peut prévenir, atténuer ou remédier aux conséquences négatives potentielles sur les droits autochtones et les droits issus de traités, ainsi que toute information à l'appui des déclarations contenues dans la demande. Le ministère sera ainsi en mesure d'entamer efficacement l'examen de la demande.

La demande doit être envoyée par écrit ou par courriel à l'adresse suivante ainsi qu'aux personnes-ressources du projet ci-dessus:

**Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs**  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
777, rue Bay, 5<sup>e</sup> étage  
Toronto (Ont.) M7A 2J3  
[Minister.mecp@ontario.ca](mailto:Minister.mecp@ontario.ca)

**Directeur**  
**Direction des évaluations environnementales**  
Ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs  
135, avenue St. Clair Ouest, 1<sup>er</sup> étage  
Toronto (Ont.) M4V 1P5  
[EABDirector@ontario.ca](mailto:EABDirector@ontario.ca)

Toutes les demandes des médias doivent être adressées à la Direction des communications du ministère des Transports, au 416 327-1158 ou à l'adresse [mto.media@ontario.ca](mailto:mto.media@ontario.ca).

Les renseignements recueillis seront utilisés conformément à la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*. À l'exception des renseignements personnels, tous les commentaires seront versés au dossier public. Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité qui doivent être comblés pour que vous puissiez participer à ce projet, veuillez communiquer avec l'un des membres de l'équipe nommés ci-dessus.